

Image not found or type unknown



quelle législation s'applique pour un expatrié ?

Par **loulou1960**, le **02/01/2020 à 23:36**

Bonjour,

Utilisant un deuxième prénom, non figurant à mon état-civil, depuis des années (plus de 10 ans) autant sur le plan professionnel que personnel, je souhaiterais l'adjoindre à mon état-civil, soit donc le légaliser. Je demeure en Allemagne depuis plusieurs années et ai la nationalité française uniquement. Quelle législation s'applique à mon cas, la loi française ou la loi allemande ?

Merci d'avance, cordialement

Louis